



Montréal, le 20 avril 2004.

M^e Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2
greffe@regie-energie.qc.ca

M^e Dubois,

Par la présente, **AGPI et FCSQ** sollicitent conjointement le statut d'intervenant avec procureur conformément au « Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie » concernant la « Demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT) » (dossier R 3531-2004).

À cet effet, vous trouverez ci-joint les renseignements nécessaires répondant à l'article 8 du Règlement.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre position et vous prions d'accepter, M^e Dubois, nos salutations distinguées.

Le directeur général,

Gilbert Desmarais

Gilbert Desmarais

CC	M ^e F- Jean Morel	Hydro-Québec
	Clermont Provencher	FCSQ
	Serge Blondin	AGPI